

PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE

Ecole maternelle Val de Beauté

1. Date du retour à l'école et critères définis par l'Education nationale
2. Horaires et organisation des entrées et sorties de l'école
3. Nombre d'enfants accueillis
4. Règles sanitaires appliquées
5. Déplacements des enfants au sein de l'école
6. Accès aux sanitaires
7. La restauration scolaire
8. La récréation
9. Le volet pédagogique
10. Intervenants et activités extérieurs
11. Activités périscolaires
12. Lavage des mains
13. Port du masque
14. Protocole de nettoyage des locaux
15. Rôle des parents
16. Procédure de gestion d'un cas COVID

1 Date du retour à l'école et critères définis par l'Education nationale

Sur le territoire national, la réouverture progressive et partielle des établissements scolaires a débuté le 11 mai avec notamment la pré-rentrée des enseignants. Ce retour progressif à l'école doit s'effectuer dans le strict respect des prescriptions du protocole sanitaire transmises par le Ministère des solidarités et de la santé en date du 4 mai 2020.

A Nogent, les élèves seront accueillis à compter du 25 mai, sachant que la commune de Nogent-sur-Marne a pris acte que le retour des élèves à l'école se fera sur la base du volontariat des parents.

Seuls seront accueillis, conformément aux priorités retenues par l'Education nationale pour la circonscription de Nogent :

- les enfants du personnel soignant et des forces de l'ordre,
- les enfants des enseignants du 1^{er} degré et du personnel municipal nogentais nécessaire au fonctionnement des établissements scolaires et des crèches,
- les enfants de grande section à niveau scolaire faible ou fragile et ceux ayant des difficultés à travailler à la maison ou en décrochage scolaire.

Si les effectifs le permettent seront en dernier lieu accueillis les enfants de grande section dont les parents doivent tous les deux travailler en présentiel sans aucune possibilité de télétravail ou de modes de garde alternatifs.

2 Horaires et organisation des entrées et sorties de l'école

Aucune garderie ne sera organisée le matin. Aucun parent ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. L'objectif étant de limiter les croisements et les contacts entre élèves, les lieux d'entrées et de sorties seront modifiés comme suit (cf plan joint).

A l'école maternelle Val de Beauté, les élèves seront tous accueillis à 8h20, par des entrées séparées. Les sorties s'effectueront aux mêmes endroits, à 16h15.

Protocole d'arrivée des parents et des enfants :

Classe	Adresse point d'entrée
Groupe A	Porte d'entrée de l'école
Groupe B	Au grand portail à gauche (côté mur de l'école)
Groupe C	Au grand portail à droite
Groupe D	Au portillon

Afin d'éviter des rassemblements à l'entrée de l'école, le respect par les parents des horaires d'entrée et de sortie de l'école et des règles de distanciation physique sont impératifs.

Le matin, à l'entrée à l'école, les enfants seront accueillis par un adulte référent de l'école, enseignant ou animateur. Selon l'emplacement de leur classe dans l'école, les enfants seront accompagnés dans leur classe, individuellement, ou s'y rendront directement si la salle de classe est située à proximité de l'entrée, après s'être lavé les mains.

A 16h15, pour ceux qui ne fréquentent pas l'accueil périscolaire, les enfants seront accompagnés, par leur enseignant, au même portail que le matin.

Par ailleurs, les locaux seront interdits aux personnes extérieures à l'école.

3 Nombre d'enfants accueillis

Conformément aux consignes du protocole sanitaire, la capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les tables, et entre les tables et le bureau de l'enseignant, soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre...En maternelle, la capacité d'accueil a été fixée à 10 élèves par classe.

La salle de classe sera donc aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre, ce qui implique de disposer le mobilier en conséquence, en évitant par ailleurs les installations de tables en face à face. Il convient en outre de neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires, le mobilier neutralisé devant être matérialisé par une signalétique ou un balisage. Enfin, les déplacements et les croisements dans la classe devront être limités. Pour se faire il convient de mettre en place un sens de circulation à l'intérieur de la classe, qui peut être matérialisé au sol. La réalisation d'activités de groupe sera impossible.

En cas d'accueil d'élèves de petite section, les règles de distanciation physique seront aussi mises en œuvre au sein des dortoirs, lesquels devront être situés à proximité des salles de classe.

A l'école maternelle Val de Beauté, 4 classes seront ouvertes, ce qui permettrait d'accueillir 38 élèves par semaine au total (3x10 et 1x8). Les 4 groupes d'élèves seront accueillis à raison de 3 groupes de 10 élèves prioritaires, accueillis de façon permanente soit 2 groupes de grande section et 1 groupe de 8 élèves de moyenne section et 1 petite section. Par ailleurs, 2 groupes de 8 élèves sont accueillis en alternance 1 semaine sur 2.

- Groupe A en classe 2
- Groupe B en classe 1
- Groupe C en classe 8
- Groupe D en classe 9.

La constitution des groupes est définitive pour éviter le brassage des élèves. Aucun groupe d'élèves ne se croquera dans la journée.

4 Règles sanitaires appliquées

Conformément aux consignes du protocole sanitaire les règles suivantes seront appliquées par les adultes et les élèves :

Distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, dans la cour de récréation, dans les couloirs, dans le préau, en classe, aux sanitaires, au réfectoire...). Application des **gestes barrières** (se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main), en permanence.

Lavage des mains fréquent.

Port d'un masque par l'ensemble des adultes, enseignants, animateurs, gardiens, personnel de restauration.

Afin d'éviter les points de contact, les portes pouvant l'être seront maintenues ouvertes, dans le respect néanmoins des règles d'évacuation incendie. Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

L'ensemble du personnel municipal a été formé aux gestes barrières par le conseiller en prévention de la ville.

Le personnel enseignant a pour sa part été formé par l'Education nationale. Le jour de la rentrée, les enseignants dispenseront aux élèves une information pratique sur les règles de distanciation physique, les gestes barrières, l'hygiène des mains.

5 Déplacements des enfants au sein de l'école

Afin d'éviter le brassage des élèves et faire respecter la distanciation physique, le croisement entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents doit être évité. Ainsi les enseignants devront établir un sens de circulation unique au sein de l'école, en lien avec les services de la ville et prévoir plusieurs points d'entrée pour un accès sécurisé aux locaux. A défaut de possibilité d'établir un sens unique de circulation il convient de définir un sens de circulation prioritaire. Une cohérence entre les récréations, les passages aux sanitaires et l'accès à la restauration scolaire devra être respectée.

Une signalétique visible et facile à comprendre par les élèves devra être mise en place (ex : panneaux, fléchages de couleur, rubalise).

Les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de leurs camarades. Des sens et des horaires de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas.

Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. L'accès aux salles de bibliothèque ne sera pas autorisé aux élèves.

6 Accès aux sanitaires

Afin de respecter les règles de distanciation physique, le nombre de personnes présentes dans les sanitaires doit être limité. Certains des points d'eau, toilettes et urinoirs ont été condamnés afin de respecter une distance d'un mètre entre chaque.

Les flux d'élèves vers les sanitaires devront être supervisés par les enseignants pendant le temps scolaire et les animateurs pendant le temps périscolaire et gérés au départ et au retour dans la classe.

Selon les écoles, à chaque fois que les locaux le permettent, un bloc sanitaire est dédié à un seul groupe classe. Lorsque les locaux ne le permettent pas, un bloc sanitaire est dédié à deux groupes classes, toujours les mêmes, nettoyés après chaque passage d'enfant.

A l'école Maternelle Val de Beauté, chaque groupe dispose d'une salle de sanitaires, lesquels seront nettoyés après le passage de chaque groupe d'enfants.

Chaque élève devra se laver les mains **avant** et **après** son passage aux toilettes.

Pour accéder aux sanitaires les élèves devront emprunter le cheminement prévu au sein de l'école. Durant la récréation, les élèves devront demander l'autorisation aux adultes présents afin de limiter le nombre d'enfants à l'intérieur du local.

Un nettoyage approfondi quotidien et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées

seront effectués. L'approvisionnement en consommables de toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie mains à usage unique...) sera réalisé régulièrement.

7 La restauration scolaire

La restauration scolaire sera assurée au sein du réfectoire. Deux services seront assurés afin de respecter les règles de distanciation physique. Les tables seront occupées par deux enfants uniquement. Les élèves devront se laver les mains **avant** et **après** le repas.

La première semaine, soit du 25 au 29 mai, les parents devront fournir un panier repas froid dans un emballage réfrigéré et étiqueté au nom de l'enfant. A compter du 2 juin, le prestataire de restauration scolaire de la commune proposera des plateaux repas froids. Si le temps s'y prête, certains enfants pourront déjeuner à l'extérieur, sous un barnum installé dans la cour.

Un nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) sera effectué avant l'arrivée des élèves et entre chaque utilisation.

8 La récréation

Dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, les enfants bénéficieront de récréations qui seront échelonnées et organisées par groupes classe.

Les jeux de cour seront neutralisés afin de ne pas être utilisés par les enfants. Il conviendra de veiller à ce qu'aucun échange d'objet personnel ne puisse avoir lieu. Les jeux de ballons et de contacts sont proscrits (jeux collectifs de type chat, jeux de balle, billes...), ainsi que les jeux sociaux impliquant des échanges de matériel (cartes à jouer...). Chaque enfant devra respecter une distance d'un mètre avec ses camarades.

Par ailleurs, un planning devra être mis en place afin de veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas.

A la fin de chaque récréation, les élèves devront se laver les mains avant d'entrer en classe.

A l'école Maternelle Val de Beauté, les récréations auront lieu aux horaires suivants : 10h-10h30 et 15h-15h30. L'école dispose d'une grande cour et d'un parc. 4 espaces seront organisés : 2 dans la cour, 2 dans le parc. Les sens de circulation sont indiqués afin qu'aucun groupe ne se croise.

Chaque jour, chaque groupe bénéficiera d'une récréation dans la cour et d'une récréation dans le parc.

Les élèves disposeront d'une caisse individuelle et nominative de jeux d'extérieur (voitures, cordes à sauter, craies, dînette, jeux d'eau....)

L'équipe pédagogique propose de mettre à disposition des élèves des vélos avec usage individuel (marqué au prénom de l'enfant). Ces vélos feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection par l'enseignant avant et après chaque utilisation.

9 Le volet pédagogique

En grande section de maternelle, un travail approfondi sur le vocabulaire, la conscience phonologique et la compréhension orale est mené pour que les élèves abordent l'apprentissage de la lecture en CP dans les meilleures conditions.

7 enseignantes seront présentes à l'école, deux assureront la continuité pédagogique en distanciel pour les petites et moyennes sections.

Une enseignante supplémentaire sera présente à partir du mois de juin (les lundis, mardis et jeudis). Il s'agit d'un enseignant supplémentaire pour prendre en charge un élève suspecté COVID ou relayer une enseignante malade ou qui devrait s'absenter.

La directrice déchargée coordonnera les actions et veillera au respect de ce protocole. Elle est considérée comme un moyen supplémentaire pour prendre en charge un élève suspecté COVID ou assurer le relais d'une enseignante absente la semaine du 25 mai ou les vendredis à partir du mois de juin.

Chaque élève, dispose d'un espace individuel matérialisé au sol par du scotch de couleurs différentes (les maisons...). Dans chaque maison se trouve :

- une table,
- une chaise,
- un espace libre au sol,
- 1 corbeille contenant feutres, crayons, ciseaux, colle...
- une caisse contenant plusieurs jeux de manipulation (puzzle, perles, jeux de construction...).



10 Intervenants et activités extérieurs

L'ensemble des activités assurées par des intervenants extérieurs au sein des établissements scolaires est supprimé : CMR, et anglais en grande section. L'activité natation est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour les sorties et voyages scolaires.

10 Activités périscolaires

Le soir, un accueil sera mis en place par les équipes d'animation de 16h15 ou 16h30 à 19h, avec une possibilité de départ échelonné à compter de 17h.

Les activités et accueils périscolaires sont organisés uniquement pour les enfants accueillis à l'école durant la semaine. Durant le temps périscolaire les animateurs proposeront aux enfants des activités respectant les règles fixées par le protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs transmis par la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, notamment en termes de distanciation physique et de respect des gestes barrières.

Ainsi, les activités, y compris celles de plein air, devront être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit. Les groupes en sortie, ne peuvent rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris. Au sein de l'établissement, le protocole sanitaire prévoit de privilégier dans la mesure du possible, le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée, de manière à y limiter la circulation de ces derniers. Lors d'échanges de matériels, le lavage des mains des enfants et la désinfection du matériel seront effectués avant et après l'activité.

12 Lavage des mains

Selon le protocole sanitaire, les enfants devront se laver les mains à minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant de rentrer en classe (notamment après les récréations)
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Le lavage des mains est essentiel. Chacune des classes choisies pour l'accueil des enfants dispose d'un point d'eau. Par ailleurs les élèves accéderont régulièrement aux blocs sanitaires situés à proximité de la classe pour se laver les mains. Néanmoins, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition en cas de besoin dans l'enceinte de la classe.

13 Port du masque

Conformément aux consignes du protocole sanitaire, le port du masque est proscrit en maternelle.

Pour les enfants présentant des pathologies l'avis du médecin référent est nécessaire et conditionnera le port éventuel.

Dans ce cas l'école ne pourrait être tenue pour responsable si l'enfant l'enlevait, le perdait ou l'abîmait. Par ailleurs, les personnels en charge des enfants ne pourront pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Il conviendra donc que les parents apprennent aux enfants concernés les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui serait nécessaire de l'enlever au moment du repas.

14 Protocole de nettoyage des locaux

Nettoyage avant reprise : Pour les écoles maternelles Gallieni, Fontenay, Val de Beauté, Victor Hugo et pour les écoles élémentaires Guy Moquet, Paul Bert, Val de Beauté et Victor Hugo, restées fermées pendant le confinement, il a été effectué un nettoyage habituel par le biais de la méthode de balayage humide et de lavage par la pré-imprégnation.

Actions complémentaires : Les canalisations d'eau chaude et froide ont été purgées en laissant couler l'eau 10 minutes à chaque point d'eau non utilisés pendant le confinement.

Nettoyage après reprise :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Aussi, tout au long de la journée, les équipes d'ATSEM des écoles maternelles et les agents d'entretien des écoles élémentaires seront totalement dédiées aux missions d'entretien, de nettoyage et de désinfection des locaux.

C'est pourquoi dans les écoles maternelles, les ATSEM ne pourront être présentes en classe auprès des enseignants, de la préparation des activités à la réalisation de ces dernières. Jusqu'à nouvel ordre, les ATSEM interviendront dans les classes pour l'aération, le rangement et le nettoyage uniquement.

Le nettoyage sera combiné en utilisant un produit détergent désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection. Le balayage humide et le lavage sont assurés par le biais de la méthode de pré-imprégnation. Tous les produits sont tenus hors de portée des élèves et les opérations de nettoyage sont assurées hors de la présence des élèves.

Les fréquences d'entretien pour les sols

- Le nettoyage et la désinfection des sols doit être effectué 1 fois par jour au minimum pour tous les espaces utilisés ou de passage de l'école.
- Les toilettes et sanitaires : 3 fois par jour

Les fréquences d'entretien pour les surfaces

- les salles de classe : 1 fois par jour, le soir après le départ des élèves.
- les toilettes et sanitaires : entre chaque passage groupe classe soit au minimum 3 fois par jour
- les surfaces et objets fréquemment touchés dans la journée ainsi que les **points de contact manuels** (poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier : **autant de fois que nécessaire.**

- les matériels pédagogiques et objets manipulés par les élèves et les personnels (tout corps de métier confondu) seront régulièrement désinfectés.

A l'école Maternelle Val de Beauté, chaque enfant disposera d'un bac individuel contenant du matériel pédagogique (jeux, ...). Ce matériel et ce bac seront désinfectés chaque fin de semaine par les ATSEM.

Dans le cas où les enseignants utiliseraient d'autres matériels, il leur appartiendra de procéder à leur nettoyage et désinfection avant et après l'utilisation par les enfants. Pour se faire des produits seront mis à leur disposition dans chaque classe. Il en sera de même en cas d'utilisation de vélos dans la cour.

Comme à l'accoutumée, les poubelles seront vidées tous les jours avec un changement systématique du sac poubelle. Ces poubelles seront nettoyées quotidiennement.

Les distributeurs de savon et distributeurs de papiers essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire dans une journée.

Au réfectoire, un nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) sera effectué par le prestataire avant l'arrivée des élèves et entre chaque utilisation.

Observations :

- Les produits de nettoyage sont à utiliser dans le respect des modes opératoires indiqués par le fabricant et avec les équipements de protection individuels (EPI) nécessaires aux agents pour assurer les opérations de nettoyage.
- Tout transfert de matériel d'un élève à un autre implique une désinfection.
- L'usage de l'aspirateur est proscrit.

Dans les écoles maternelles :

- les bavoirs seront lavés quotidiennement.
- Les draps seront lavés 2 fois par semaine.
- Le revêtement plastique qui entoure les couchettes sera désinfecté quotidiennement.

Aération des locaux :

Les salles de classes seront aérées pendant 15 minutes :

- avant l'arrivée des élèves ;
- durant les récréations ;
- pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe ;
- en fin de journée.

15 Rôle des parents

Conformément au protocole sanitaire, les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Cette information sera transmise aux enseignants chaque matin.

En cas de symptômes pouvant faire penser à une atteinte par le virus, à savoir : de la fièvre (37.8°), une sensation de fatigue, une toux sèche, des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge, des diarrhées, des éruptions cutanées...celui-ci ne doit pas se présenter à l'école.

A l'arrivée à l'école, le respect des horaires et des règles de distanciation sociales sont impératifs. Il conviendra de ne pas stationner sur le trottoir.

Dans le cas où un enfant bénéficie d'un PAI lié à une maladie chronique il conviendra de transmettre un certificat médical du médecin référent de l'enfant actant de l'aptitude à la reprise en milieu scolaire.

En cas de suspicion de maladie (quelle qu'elle soit), il conviendra de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais. Dans l'attente, il sera isolé et masqué dans une salle spécifique.

16 Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, ce dernier sera immédiatement isolé dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Le respect des gestes barrières est impératif. Les parents seront contactés sans délai pour venir chercher leur enfant. Un nettoyage approfondi de la pièce sera effectué. Une salle est dédiée à l'accueil d'un enfant qui serait souffrant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant.

En cas de survenue des symptômes chez un adulte, celui-ci sera isolé et devra consulter rapidement son médecin traitant.

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il faut immédiatement informer l'école.